

# VAR HABITAT – OPH DU VAR

**Siège Social : Avenue Pablo Picasso – 83160 LA VALETTE DU VAR**

**Adresse postale : B.P. 29 – 83040 TOULON CEDEX 9**

## EXTRAIT

22

du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration de  
VAR HABITAT – OPH DU VAR

SEANCE du **20 JUIN 2025**

### Objet de la délibération :

**PIERREFEU –  
« RESIDENCE « LOU  
PEBRE D'AI »  
CONSTITUTION DE  
SERVITUDE DE RESEAU**

Le Conseil d'Administration de VAR HABITAT – OPH DU VAR  
conformément à son Règlement Intérieur s'est réuni à :  
LA VALETTE DU VAR

sous la présidence de : **M. Thierry ALBERTINI**

ADMINISTRATEURS EN EXERCICE : **23**

**Présents** : Thierry ALBERTINI, Rodolphe ARNAUD, Bruno BAIXE,  
Catherine BASCHIERI, Christian BRIEL, Michèle BUGEAU, Dominique  
CAPITAINE, Solange CHIECCHIO, Patrick EVEILLEAU, Jeannine GHIO,  
Loïc GUILLEUX, Serge PELLEGRIN, Jacques PEYROT, Valérie  
RIALLAND

Patrick DEBIEUVRE, ayant donné pouvoir à Thierry ALBERTINI  
Marc ESPONDA, ayant donné pouvoir à Dominique CAPITAINE  
Josée MASSI ayant donné pouvoir à Thierry ALBERTINI

**Absents et excusés** : Martine ARENAS, Carmen COINTREL, Dalila  
CHOUIAH, Delphine GROSSO, Dominique LAIN, Marc LAURIOL

**Représentants du CSE présent** : Didier D'HOTEL, Stéphanie  
MANETTI

**Commissaire du gouvernement excusé** : Frédéric LOUBEYRE (DDTM du  
Var)

Monsieur le Président dit :  
Chers Collègues,

Var Habitat a été sollicité par la Commune de PIERREFEU pour la constitution à son profit  
d'une servitude de passage en tréfonds du réseau communal des eaux usées qui grève  
notre résidence Lou Pèbre d'ai.

Le foncier de notre résidence étant soumis à un bail emphytéotique, le Département,  
bailleur, interviendra également à l'acte.

Ladite servitude était inscrite à l'opération n°28 du POS de l'époque de la Commune et n'a  
pas encore été constituée.

La servitude à constituer portera sur la parcelle figurant au cadastre de la manière  
suivante :

Fonds dominant :

Commune : PIERREFEU DU VAR  
Domaine Public

Fonds servant :

Commune : PIERREFEU DU VAR  
Section : AO  
Numéro : 41

Je vous demande donc de bien vouloir autoriser :

- La constitution de la servitude susvisée
- Le Directeur Général à régulariser les actes nécessaires à la réalisation de l'opération.

Le Conseil d'Administration après avoir entendu l'exposé de son Président, l'adopte à l'unanimité et le transforme en délibération, accordant ainsi les autorisations sollicitées.

Le Président,

Thierry ALBERTINI